



RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du Jeudi 8 février 2018

AFFICHAGE

Présents : Serge RONDEAU (Président), Robert GUERINEAU, Claude BARRETEAU, François PETIT, Jean-Yves BILLON, Jean-Luc MENUET, Thierry RICARDEAU, Jean-Yves GAGNEUX, Yoann GRALL (*à partir du 1^{er} point sur le Personnel*), Didier BUTON, Freddy BARRETEAU (suppléant de Philippe GUERIN), Martine BARRAU, Christian BILLON, Sophie BRIEE, Marie-Josée BROSSET, Sylviane BRUN-BOUTET, Sandra DEBORDE, Pascal GADE, Lydie GAUTRET, Cyril GENAUDEAU, Béatrice KARPOFF, Sophie LANDREAU, Jean-Michel MARSAC, Thomas MERLET, Louis-Claude MOLLE, Rémi PASCREAU, Claudie PELLOQUIN, Julien QUEREAU, Bernard SACHOT, Denis TESSON, Annie TISSEAU, Corine VRIGNAUD

Représentés : Patricia BERNARD par Christian BILLON
Florence MENUET par Martine BARRAU
Jean-Jacques ROUZAULT par Lydie GAUTRET

Francette GIRARD par Serge RONDEAU
Michel QUAIREAU par Thierry RICARDEAU

Excusée non représentée : Colette JAUNET

Absent : Richard SIGWALT

Secrétaire : Claudie PELLOQUIN

INFORMATIONS

ADMINISTRATION GENERALE

Personnel - Rapport sur la structure des effectifs et la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Le Conseil Communautaire :

- * PREND ACTE de la présentation par le Président, du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

FINANCES

Débat d'Orientations Budgétaires 2018

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Vu les articles L. 2312-1 du CGCT,
- Vu l'article 22 de son règlement intérieur,
- Vu la note explicative de synthèse jointe en annexe conformément aux articles L. 2121-12 et 13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- * PREND acte de l'organisation d'un Débat sur les Orientations Budgétaires 2018, tant pour le Budget Principal que pour les Budgets Annexes « Activités Economiques », « Ateliers-relais », « Service Public d'Assainissement Non Collectif », « Site des Presnes » et « Parc d'activités du Vendéopôle » et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

DELEGATION

Marchés publics - Information

Le Conseil Communautaire :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- * PREND ACTE de la présentation du tableau d'information des marchés et avenants passés depuis le 27 novembre 2017 jusqu'au 26 janvier 2018.

Délégation au Président - Information

Par délibération en date du 12 janvier 2017, en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a donné délégation au Président afin de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

Par conséquent, Monsieur le Président a signé :

- 1) un bail dérogatoire de 35 mois au profit de la SAS SOUDMETAL, gérée par Monsieur Samuel LAINE (Métallerie et serrurerie) ; bail à compter du 1^{er} janvier 2018 avec un loyer mensuel de 755 € H.T. concernant le module C1 du Village Artisanal des Judices de 134 m² sur un terrain de 329 m² situé sur le Parc d'Activités des Judices à CHALLANS.
- 2) un bail dérogatoire de 35 mois au profit de la société « COVERWIND » en cours de création, gérée par Monsieur Francisco ALVAREZ (Gestion, maintenance et stockage de pièces d'éoliennes) ; bail à compter du 1^{er} janvier 2018 avec un loyer mensuel de 688 € H.T. concernant le module C2 du Village Artisanal des Judices, d'une surface de 125 m² sur un terrain de 322 m², situé sur le Parc d'Activités des Judices à CHALLANS.

Le Conseil Communautaire prend acte de ces locations.

DECISIONS

ADMINISTRATION GENERALE

Vendée Eau - Approbation des statuts

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Vu les dispositions de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,
- Considérant l'arrêté préfectoral n° 2017-DRCTAJ/3-683 du 19 octobre 2017 portant transfert de la compétence « eau » des Communes membres à la Communauté de Communes Challans Gois Communauté au 1^{er} janvier 2018,
- Considérant le projet de statuts de Vendée Eau du 16 mars 2017 notifié le 26 décembre 2017,
- Considérant l'avis du Bureau Communautaire du 11 janvier 2018,

1° APPROUVE le projet de statuts de Vendée Eau ;

2° AUTORISE Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités liées à cette décision.

Vendée Eau - Election des délégués de Challans Gois Communauté

Résultat du vote :

Ont obtenu et sont élus :

- Monsieur Robert GUERINEAU : 36 voix
- Monsieur Denis CROCHET : 36 voix
- Monsieur Auguste GUILLET : 36 voix

Délégation de compétences au Président - Modification

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Considérant l'avis du Bureau Communautaire du 25 janvier 2017,

* DÉCIDE d'attribuer au Président de la Communauté de Communes Challans Gois Communauté la délégation suivante :

- « Décider de la conclusion des conventions de mise à disposition ponctuelle des installations des espaces aquatiques de Challans Gois Communauté ».

Personnel - Création de postes

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Considérant l'avis du Bureau Communautaire du 25 janvier 2018,

- 1° DONNE son accord à la création de deux postes d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe au sein du Pôle Environnement ;
- 2° DONNE son accord à la suppression de deux postes d'Adjoint Technique au sein du Pôle Environnement ;
- 3° DONNE son accord à la suppression d'un poste d'Adjoint d'Animation au sein du Pôle Fonctionnel - Services Supports ;
- 4° DONNE pouvoir à Monsieur le Président afin de mettre en œuvre toutes les démarches se rapportant à ces décisions ;
- 5° PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération seront inscrits au budget.

Multi-accueil - Plan de financement

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- 1° APPROUVE le plan de financement ;
- 2° DEMANDE l'inscription de ce projet aux contrats Ruralité, Territoires-Région et Vendée Territoires selon les modalités exposées ;
- 3° AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les aides financières de l'Etat, la CAF de Vendée, la Région des Pays de la Loire et du Département de la Vendée ;
- 4° AUTORISE Monsieur le Président à déposer la demande de permis de construire ;
- 5° AUTORISE Monsieur le Président, et en cas d'empêchement Monsieur le Vice-président en charge des Services à la Personne, à effectuer toutes les démarches se rapportant à cette décision.

FINANCES

Fixation de la redevance 2018 aux usagers du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Considérant l'avis du Bureau Communautaire du 11 janvier 2018,

1° FIXE les tarifs comme suit ;

- Installations < ou égales à 20 EH

- 60,00 € pour un contrôle de conception implantation,
- 110,00 € pour un contrôle d'exécution,
- 90,00 € pour un contrôle diagnostic,
- 90,00 € pour un contrôle périodique de bon fonctionnement,
- 110,00 € pour un contrôle dans le cadre d'une vente.

- Installations > à 20 EH (camping, gites, ...)

- 120,00 € pour un contrôle de conception,
- 220,00 € pour un contrôle de réalisation,
- 180,00 € pour un contrôle diagnostic,
- 180,00 € pour un contrôle périodique de bon fonctionnement,
- 220,00 € pour un contrôle dans le cadre d'une vente.

2° AUTORISE Monsieur le Président, ou à défaut Monsieur le Vice-président en charge des domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'énergie, à accomplir toutes les formalités et signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fixation des tarifs de l'Office de Tourisme

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Vu les délibérations du 12 janvier 2017, du 15 juin 2017 et du 19 octobre 2017 portant sur la tarification de l'Office de Tourisme,

- Considérant l'avis du Bureau Communautaire du 25 janvier 2018,

1° ADOPTE l'ensemble des conditions tarifaires exposées ;

2° AUTORISE Monsieur le Président, ou à défaut, le Vice-président en charge du Tourisme, à signer valablement au nom de la Collectivité tous les documents à intervenir liés à l'exécution de cette décision et notamment à signer les conventions de dépôt-vente d'éditions, les diverses conventions de gestion de billetterie pour le compte de tiers et la convention avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances pour l'acceptation des Chèques Vacances.

Vendéopôle du Pays Challandais à BOIS DE CENE - Concession d'aménagement Vendée Expansion - Approbation du compte-rendu financier 2017

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Considérant l'avis du Bureau Communautaire du 25 janvier 2018,

1° ACCEPTE le compte-rendu financier qui lui a été présenté en application de l'arrêté 5.II de la loi n° 83.597 du 7 juillet 1983, de l'article L.1523-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et L. 300-5 du Code de l'Urbanisme ;

- 2° ACCEPTE le bilan présenté par VENDEE EXPANSION sur la base de la balance comptable du 30 novembre 2017 ;
- 3° AUTORISE Monsieur le Président à approuver le bilan et le compte-rendu financier en date du 30 novembre 2017 ;
- 4° AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces et actes se rapportant à ces décisions.

AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Délégation du Droit de Préemption Urbain - Modification

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Considérant l'avis du Bureau Communautaire du 25 janvier 2018,

- * DECIDE de déléguer à la commune de BEAUVOIR SUR MER le pouvoir d'exercer le droit de préemption urbain, à l'occasion de l'aliénation d'un bien qui y est soumis, dont l'acquisition serait de nature à permettre la réalisation d'une action ou d'une opération d'aménagement répondant aux objectifs définis à l'article L. 300-1 du Code de l'Urbanisme, pour les terrains situés dans une zone classée U (urbaine) ou AU (à urbaniser) du PLU.

Habitat - Participation au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

-Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

-Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

-Considérant l'avis favorable du bureau communautaire du 11 janvier 2018.

- 1° DECIDER de contribuer au Fonds de Solidarité pour le Logement de la Vendée, pour un montant de 6 000 € ;
- 2° AUTORISER Monsieur le Président, ou à défaut Monsieur le Vice-président en charge de l'Habitat, à accomplir toutes les formalités et signer tous les documents nécessaires relatifs à cette contribution.

ENVIRONNEMENT

SPANC - Adoption du règlement du service

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Considérant l'avis du Bureau Communautaire du 11 janvier 2018,

- 1° APPROUVE le nouveau règlement de service public d'assainissement non collectif ;
- 2° APPROUVE les pénalités financières proposées ;
- 3° FIXE les pénalités indiquées dans le règlement du SPANC aux valeurs proposées ;

- 4° DONNE l'autorisation au SPANC d'appliquer les pénalités financières approuvées ;
- 5° AUTORISE Monsieur le Président, ou à défaut Monsieur le Vice-président en charge des domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'énergie, à accomplir toutes les formalités et signer tous les documents afférents à ce dossier.

SPANC - Renouvellement de l'engagement dans la Charte pour un assainissement non collectif de qualité en Vendée

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :
- Considérant l'avis du Bureau Communautaire du 11 janvier 2018,

- 1° APPROUVE l'adhésion de Challans Gois Communauté à la charte pour un assainissement non collectif de qualité en Vendée ;
- 2° AUTORISE Monsieur le Président, ou à défaut Monsieur le Vice-président en charge des domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'énergie, à accomplir toutes les formalités et signer tous les documents afférents à ce dossier.

SPANC - Bilan 2017 et demande de subvention à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :
- Considérant l'avis du Bureau Communautaire du 11 janvier 2018,

- 1° VALIDE le bilan 2017 et les coûts de service 2018 ;
- 2° AUTORISE Monsieur le Président, ou à défaut Monsieur le Vice-président en charge des domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'énergie, à solliciter le versement de toutes subventions nécessaires à l'exercice de l'activité, notamment pour les contrôles des installations neuves et/ou réhabilitées pour 2018 ;
- 3° AUTORISE Monsieur le Président, ou à défaut Monsieur le Vice-président en charge des domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'énergie, à signer tous les documents afférents à ce dossier.

SERVICES A LA POPULATION

Haras des Presnes - Acquisition de terrains auprès de la SAFER

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :
- Considérant l'avis du Bureau Communautaire du 25 janvier 2018,

- 1° DONNE son accord à cette acquisition aux prix et conditions exposés ;
- 2° ENGAGE les démarches administratives nécessaires à la signature de l'acte d'acquisition ;

- 3° AUTORISE Monsieur le Président, ou à défaut Monsieur le Vice-président en charge des Sports et Loisirs, à accomplir toutes les formalités et signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait à CHALLANS, le 12 février 2018



Le Président,

Serge RONDEAU